

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Examen professionnel fédéral de spécialiste en codage médical 2025

Examens écrits 24./25.09.2025

Date de report: 25.11.2025

Veillez nous renvoyer ce formulaire d'inscription par voie postale/électronique d'ici le 31 mars 2025 au secrétariat d'examen :

H+ Bildung, Hintere Bahnhofstr. 32, 5000 Aarau, tél. 062 926 90 21, e-mail : erika.windler@hplus-bildung.ch

1. IDENTITÉ

Veillez veiller à l'orthographe correcte, car les données saisies seront utilisées pour le brevet fédéral.

Nom

Prénom

Adresse privée

No. AVS

Rue, no

Téléphone

PLZ

Lieu

Adresse électronique privée

Date de naissance

Lieu d'origine/canton (p.ex. Cully VD)

Adresse professionnelle

Institution

Téléphone

Rue, no

Adresse électronique professionnelle

NPA

Lieu

Langue d'examen :

Je souhaite recevoir la correspondance à l'adresse : _____

Je souhaite recevoir la facture à l'adresse : _____

2. A remplir par H+ Bildung

Date de réception de l'inscription

Admission

Divers

3. FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation scolaire / apprentissage professionnel / études

du	au	Titre de la formation

4. CARRIERE PROFESSIONNELLE

Fonction actuelle / emploi (position)

depuis	comme	institution

à plein temps (100%)

à temps partiel: _____

Veillez attester de votre activité actuelle de codage, du taux d'activité et de la durée d'engagement par une confirmation de votre employeur.

Si l'emploi ou l'activité actuel remonte à moins de 4 ans :

Emploi précédent / activité professionnelle précédente :

(Ces indications sont obligatoires. Tout renvoi tel que „voir CV“ n'est pas accepté).

du	au	Position	Institution

5. ANNEXES (selon ch. 3.2 du règlement)

- Un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat.
- Les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission.
- La copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

6. ADMISSION (selon ch. 3.3 du règlement)

Sont admis à l'examen les candidats qui :

- a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité dans le domaine médical/soins ou commercial ou tout autre certificat au moins équivalent et peuvent justifier d'une expérience professionnelle de au moins trois ans dont au moins deux ans* comme codeur médical

ou

- b) peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine médical/soins ou commercial de quatre ans dont au moins deux ans* comme codeur médical.
c)

*Pour l'admission à l'examen professionnel fédéral (ch. 3.31 du règlement) est requise une expérience pratique de 2 ans à 100% comme codeur ou contrôleur médical avec activité de codage, dont 1 année à temps plein en Suisse. Pour le travail à temps partiel, la durée d'expérience doit s'allonger en proportion (p.ex. : 4 ans pour 50%, 2,5 ans pour 80%).

- d) La maîtrise à l'écrit et à l'oral d'une des trois langues officielles est requise.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais, selon le ch. 3.41 du règlement.

Si le test est annulé pour cause de force majeure, les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés, mais pas les éventuelles différences de salaire.

Comment et où vous êtes-vous préparé à l'examen professionnel ?

Ces indications sont facultatives, mais permettent un retour d'information à l'institution. Aucune donnée personnelle ne sera transmise.

Cours de préparation/formation auprès de (nom et lieu de l'institution) :

Je me suis préparé(e) avec le guide et la littérature spécialisée (sans assister à un cours).

7. RETRAIT

Le retrait doit être communiqué sans délai et par écrit (lettre ou e-mail). Un retrait n'entraîne pas de frais si l'annulation a lieu jusqu'à 10 semaines avant le début des examens. En cas d'un retrait ultérieur, les frais d'annulation suivants seront facturés:

Jusqu'à 4 semaines avant le début des examens: 200.-- CHF

A partir de 4 semaines avant le début des examens: aucun remboursement

Passé le délai de 4 semaines avant le début des examens et sans raison valable selon ch. 4.22 du règlement, l'examen est considéré comme un échec.

7. REMARQUES

En s'inscrivant, la candidate/le candidat reconnaît le Règlement pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en codage médical.

La **taxe d'examen 2025** se monte à CHF 1400.00 + CHF 50.00 frais de SEFRI.

J'accepte que mon nom, ma photo et le nom de mon employeur soient publiés après la cérémonie de remise des diplômes sur le site internet de H+ Bildung.

Oui Non

Lieu et date

Signature